

Chapitre XXXV - Michel D'Amours III, de Plaine

Le plus jeune des fils de Bernard D'Amours de Plaine fut baptisé sous le nom de Michel, le 25 mai 1736, à St-Thomas de la Pointe à la Caille. Son père avait alors presque soixante-neuf ans et sa mère quarante-deux ans. À mesure que Michel grandissait, il s'intéressait à la belle carrière militaire de son père. En même temps il comprit les menaces d'une invasion inévitable des Anglais pour prendre Québec. Ayant hâte de jouer un rôle, lui aussi, dans la défense de son pays, il se fera militaire à la première occasion.

Hélas! il n'avait encore que treize ans quand son père est mort. Ce fut l'occasion pour Michel de se faire militaire, et de suivre les traces de son père. D'abord cadet, il servit en Acadie, sous M. de Boishébert, à la rivière Saint-Jean. À vingt-deux ans il était à Miramichi, toujours avec M. de Boishébert, et en 1758 il servit à Louisbourg. L'année suivante, il prenait part à la bataille des Plaines d'Abraham avec ses frères et ses oncles. Il était alors enseigne en pied réformé.

Après la prise de Québec, son retour à St-Thomas ne fut pas des plus gais. Il apprit la mort de son cousin, René-Louis D'Amours, et de trois autres citoyens tués par les Anglais, et il vit les ruines des habitations brûlées par les soldats anglais. Il était urgent de reconstruire au plus vite. Michel s'y mit avec les autres, les encourageant par l'exemple de sa bonne humeur.

Devenu majeur à 25 ans, il songe à se marier, à s'établir. Auparavant il était nécessaire de procéder au partage des biens laissés par Bernard D'Amours de Plaine, son père. Cinq enfants restaient: Jean-Baptiste, sieur du Jour, Augustin, Michel, Louise-Angélique défunte, et Élisabeth. Des estimateurs ont divisé les terres en deux lots égaux, dont le premier lot plus avantageux devra donner une compensation de cent livres au deuxième lot. Le premier lot comprenant deux arpents et deux perches et demie, depuis la rivière aux Vases jusqu'à la rivière du Sud, le tout estimé à deux mille cent cinquante livres, fut laissé à Dame Élisabeth Couillard, épouse de Bernard. Une moitié du deuxième lot fut attribué à Jean-Baptiste du Jour, à titre d'aîné des enfants; l'autre moitié du deuxième lot fut divisée entre les quatre enfants, qui reçurent chacun trois perches et deux pieds de front. Voilà donc Michel avec un lopin de terre. Il peut se marier.

Son choix était déjà fait. À l'automne de cette année 1762, il fit un contrat de mariage avec Marie-Anne Joncas, âgée de dix-huit ans; lui, il en avait vingt-six. À cette occasion, sa mère veuve s'est montrée généreuse envers son fils en lui donnant huit perches et demie de terre à St-Thomas, mais avec une obligation : Michel devait accepter que sa mère demeurât avec lui et qu'elle eût "la direction sur tout, sa vie durant"; de plus Michel devait accepter que sa sœur Élisabeth vînt demeurer et vivre chez lui avec la mère. En cas d'incompatibilité d'humeur et de séparation, Michel devra fournir à sa mère du blé, du beurre, un cochon de l'année et dix cordes de bois de chauffage, et lui verser quarante livres tournois annuellement. Tout cela fut spécifié dans le contrat de mariage et accepté par les futurs époux.

Il faut croire que tout marcha bien, car le printemps suivant, sa mère lui fit un autre don de deux perches et demi de terres, voisines de ce qu'il possédait déjà.

Quelques mois plus tard une grande joie inonda le foyer de Michel : son premier enfant vit le jour et fut baptisé sous le nom de sa mère, Marie-Anne. Deux autres filles devaient suivre plus tard, mais pas un seul fils.

Au printemps de 1768, Michel et sa famille apprirent la mort de leur demi-frère, Joseph D'Amours de Plaine, commerçant à Québec. Aussitôt ils se concertèrent et nommèrent le sieur Étienne Trottier Desaulniers-Beaubien comme leur procureur pour les représenter à l'inventaire des biens du défunt. Il ne s'agissait pas seulement de la succession de Joseph de Plaine, mais encore, par ricochet, de la succession de Philippe D'Amours de la Morandière, dont la veuve avait reçu une forte somme des Dames de la Charité de Montréal; comme Philippe, fils unique et héritier de son père, était mort avant Bernard, son oncle, celui-ci devint héritier, et par conséquent, ses fils aussi.

Le bonheur de Michel fut subitement interrompu par la mort de sa jeune femme, à la suite d'une maternité pénible, en mai 1769; elle n'avait que vingt-six ans. Elle laissait trois petites filles, Marie-Anne, cinq ans, Rogère, quatre ans, et Marie-Angélique, deux ans. Heureusement sa mère et sa sœur demeurant avec lui prirent la place de la disparue, pour ces jeunes enfants.

Ce décès lui occasionna des frais et des retards, de sorte qu'il s'est trouvé en dette avec le marchand McKinnon pour la valeur de deux cents soixante schellins, et dut donner hypothèque sur sa terre.

Il semble bien qu'Augustin, frère de Michel, et militaire célibataire, soit venu vivre avec Michel après la mort de sa mère en 1771, car en 1772, avec Michel et Élisabeth, il reconnaissait devoir à Pierre Dambourgès, marchand de St-Thomas, la somme de quatre cent quatre-vingt et une livres, et donnait hypothèque sur une terre de trois arpents de front. Quelques mois après, Augustin, Michel et Élisabeth confessaient devoir à Donald McKinnon la somme de mille quatre cent cinquante-six livres pour marchandises reçues, et ils donnaient hypothèque sur leur terre et maison.

Par besoin probablement, Michel vendit au sieur Louis Couillard un demi arpent de terre pour cinq cents livres, dont trois cents livres versées comptant et le reste devant être payé dès que l'hypothèque à McKinnon serait levée. Puis, avec Augustin, il vendit un arpent de terre au deuxième rang au curé Jean-Baptiste Maisonbasse pour soixante francs payés. Celui-ci fut curé de Montmagny de 1756 à 1780.

Poussés à bout par le créancier McKinnon, Michel et Augustin décidèrent de vendre seize perches de front à Louis Hamel pour la jolie somme de seize cents francs payés au créancier McKinnon à l'acquit de Michel, Augustin et Élisabeth D'Amours. Ce Donald McKinnon, chirurgien et marchand, à St-Thomas, avait entendu parler des D'Amours de leur seigneurie de Matane, que personne n'habitait. Comme les D'Amours lui devaient beaucoup, il conçut l'idée de racheter les droits des D'Amours pour ensuite se faire nommer seigneur de Matane. Il commença par acheter les droits de ses clients, Augustin, Michel et Élisabeth de Plaine, pour la modique somme de cent francs payés comptant. Plus tard il achètera les droits des autres ayant droit, et finira par être propriétaire principal de Matane.

Les trois filles de Michel grandissaient; il était à prévoir que des noces auraient lieu bientôt. C'est la plus jeune, Marie-Angélique, qui se maria la première, à Michel Perreault. Leur contrat de mariage fut signé le 9 mai 1785; Marie-Angélique avait dix-huit ans.

À l'automne de la même année, la fille aînée, Marie-Anne, convola en noces légitimes avec François Côté-Lillois. Rogère est restée auprès de son père encore quelque temps.

Pour donner à Rogère la liberté de se marier, Michel, à cinquante-deux ans, voulut de nouveau prendre femme. Il trouva un excellent parti dans la personne d'Élisabeth Bélanger, veuve de feu Louis Dupuy-Couillard, co-seigneur de la rivière du Sud. Le contrat de mariage fut dressé le 16 novembre 1788, et le mariage eut lieu le 18 novembre, à l'église St-Thomas.

L'année suivante, Rogère suivit l'exemple de son père, et épousa un membre de la famille Couillard, Jacques Couillard-Després, le 3 février 1789; elle avait vingt-quatre ans.

Michel et sa femme continuèrent à vivre avec Augustin et Élisabeth, frère et sœur de Michel, tous deux célibataires.

Par droit d'héritage de ses père et mère, Michel était en quelque sorte co-seigneur, et pouvait céder à titre de cens et rente, faculté qu'il exerça en concédant sept perches de terre de front sur le Bras St-Nicolas, à Louis Jambord, en 1785.

Depuis la mort de Marie-Anne Joncas, le partage de ses immeubles n'avait pas encore été fait. Il se fit en mai 1789, entre Michel, Angélique et Rogère, d'une terre de douze perches faisant partie du fief Lespinay. Du consentement de ses gendres et filles, Michel prit six perches; deux perches furent attribuées à Marie-Anne et Michel Perreault; les dernières quatre perches furent divisées entre Marie-Anne et Rogère. Le même jour, Michel et Marie-Angélique vendirent leur part, huit perches, au curé Jean-Marie Verreau, curé de Montmagny (1785-1817), pour huit cent cinquante livres payées comptant.

Michel eut à déplorer, l'année suivante, la mort de sa fille aînée, Marie-Anne, épouse de François Côté-Lillois. Pour éviter des difficultés et des procès, Michel et ses deux gendres, Michel Perreault et Jacques Couillard-Després, par un beau geste, renoncèrent à leurs droits successifs sur les meubles et immeubles de défunte Marie-Anne D'Amours. Ce qui libérait François Côté en lui permettant de se remarier plus facilement et plus tôt.

Parvenu à l'âge de soixante ans, Michel fit son testament; était-il malade ou était-ce prévoyance de sa part ? On ne sait. Au notaire Riverin il dicta ses dernières volontés. Après avoir recommandé son âme à Dieu, il demanda que ses dettes soient payées et ses torts réparés; il exprima sa volonté d'être inhumé avec un service seulement; puis il exigea que sa sœur Élisabeth fût traitée comme lui-même après sa mort; il donna et légua un demi-arpent de terre, situé dans le domaine de la rivière aux Perdrix, à Louis Dupuis-Couillard; il légua le surplus de tous ses biens à son beau-fils, Jean-Baptiste Côté, et ce dernier fut nommé exécuteur de son testament.

À partir de cette date, l'activité de Michel semble avoir été considérablement réduite. Huit ans plus tard, Michel fit un nouveau testament, toujours en faveur de son beau-fils, Jean-Baptiste Côté, mais cette fois il était plus spécifique et demanda à son légataire de nourrir et soigner sa sœur Élisabeth, célibataire, et de lui faire chanter un service à son décès. De plus, il demanda à l'exécuteur de payer un schelling à chacun de ses enfants pour tous droits successifs. Michel avait-il pressenti la mort de sa sœur Élisabeth en faisant ce testament ? Toujours est-il qu'en mars 1805, Élisabeth s'éteignit à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Malgré ces deux testaments, Michel était encore capable de gérer ses affaires, puisqu'en 1806, il vendit dix perches de terre de front, au deuxième rang, à Jean-Baptiste Masse et Antoine Morin, pour seize piastres d'Espagne. Même en 1813, il donna titre nouvel à un censitaire, Guillaume Lacombe, qui possédait cinq perches au premier rang du côté du Bras St-Nicolas. Même en 1817, à l'âge de quatre-vingt un ans, il vendit à Jean-Baptiste Couillard de Beaumont, un emplacement au premier rang de St-Thomas, près de la rivière aux Vases.

Malgré les dures campagnes militaires de sa jeunesse, Michel vécut jusqu'au bel âge de quatre-vingt-sept ans. Il est mort en février 1823, laissant sa deuxième femme, Élisabeth Bélanger, seule, sans enfant.

Michel fut pleuré non seulement par sa famille, mais par toute la paroisse. On aimait sa gaieté, son entrain, ses captivantes histoires de batailles militaires; et on se délectait à l'audition de sa belle voix à l'église, comme dans les veillées. On le vénérât comme un héros militaire.

SOURCES

Michel de Plaine III

Levesque : 14 nov. 1762; 7 mai 1763; 29 mars 1768; 16 août 1768; 29 sept. 1769;
12 janv. 1772; 2 fév. 1772; 19 mars 1772; 22 mars 1773; 2 nov. 1773; 21 nov. 1773;
2 déc. 1784; 27 mai 1785; 16 nov. 1888; 8 mars 1889; 31 mai 1792; 12 janv. 1796.

Joliette : 8 mars 1789; 8 mai 1789;

Boisseau : 29 juillet 1804; 30 juin 1806; 6 déc. 1813; 1 avril 1817.

RAC : 1905, L, p. 494.